



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°16/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Mardi 12 avril à 17h30

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)* du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est réuni auditorium de l'Arche Bernadette, 1 rue de Lorraine à Thaon-Les-Vosges sous la présidence de M. Yannick VILLEMEN

FINANCES

Vote des contributions financières des collectivités membres au titre de l'exercice 2022

Mme ARNOULD Nicole est nommée secrétaire de séance

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, BERTRAND Hervé, BŒUF Patrick, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FERRY Martine, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, POIRAT Hervé, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, ROBIN Patrice, ROCHE Monique, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, THIERY François, THOMAS Dominique, VAGNER Patrick, VILLEMEN Yannick.

DATE DE CONVOCAION

18/03/2022

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

SONT EXCUSES

ADAM Christine, BALAUD Frédéric, BEDON Julie, BOGARD Gérard, BOYÉ Pascale, BŒUF Patrick, COLNÉ Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, DELGENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DREVET Frédéric, FATET Pascal, FOURNIER Michel, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HUMBERT Nicolas, LABAT Antoine, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MULLER Stéphane, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PARVÉ Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PIERRE Gabriel, RELION Marie-Chantal, RICHARD Xavier, SIMONIN Stéphane, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel donne pouvoir à AIGLE Alain, VAGNE Daniel.

NOMBRE DE PRESENTS

44

NOMBRE DE POUVOIRS

1

SONT ABSENTS

ALBERTOLI Patrick, BAILLY Pierre, CASSAGNE Philippe, HATIER Maurice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LASSERONT Elisabeth, SAVOY Violette.

NOMBRE DE VOTANTS

45

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

45

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L5741-1 et L5212-19 du Code Général des collectivités territoriales, régissant notamment les dispositions financières des syndicats mixtes applicables aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Conformément à l'article 7 des statuts du PETR, le montant de la contribution financière des membres au titre de l'exercice 2022 est fixé en fonction d'une clé de répartition proportionnelle à la population légale en vigueur, soit 8,94 € par habitant,

Pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire, la contribution passe à 0,70 € par habitant pour 2022.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Président,

DECIDENT de fixer les contributions financières des collectivités membres du PETR pour l'exercice 2022 à 8,94 € par habitant et à 0,70 € par habitant pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick  LE MIN

